

**2B CLEAN**

**Société par actions simplifiée**

**Au capital de 500 euros**

**Siège social : 124, ROUTE DE BEZAUDUN, 06510 BOUYON  
920 687 647 RCS GRASSE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
DU 08 NOVEMBRE 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois,

Le 8 novembre,

A 16 heures,

Monsieur Xavier POLLUX  
demeurant 460 Chemin du Col de l'Olivier 06670 Saint Blaise

Associé unique de la société 2B CLEAN

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Monsieur Xavier POLLUX, associé unique, décide de transférer le siège social du 24, Route De Bezaudun 06510 BOUYON, au 460 Chemin du Col de l'Olivier 06670 Saint Blaise à compter de ce jour (8 novembre 2023) et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4- SIÈGE SOCIAL.

*"Le siège social est fixé : 460 Chemin du Col de l'Olivier 06670 Saint Blaise "*.

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Xavier POLLUX**